

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 24 de la résolution 2126 (2013), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 signé entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe).

2. Le présent rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei et rend compte du déploiement et des opérations de la FISNUA depuis mon précédent rapport, du 25 février 2014 (S/2014/126), ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil de sécurité a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) en ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Il présente enfin les conclusions de l'examen stratégique du mandat de la FISNUA, mené conjointement par le Secrétariat de l'ONU et la mission au cours du mois d'avril, avec la participation de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et de l'équipe de pays des Nations Unies, présentes à Abyei.

II. État de la sécurité

3. Au cours de la période considérée, les tensions intercommunautaires ont nettement augmenté entre les Ngok Dinka et les Misseriya à la suite d'une série d'incidents graves entre les unités de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et de la Police nationale sud-soudanaise et les milices soudanaises armées, qui étaient déployées dans la zone d'Abyei en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions 1990 (2011), 2032 (2011), 2046 (2012), 2047 (2012), 2075 (2012), 2104 (2013) et 2126 (2013) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, toujours en violation de l'Accord et des résolutions du Conseil de sécurité, de 120 à 150 membres de la police soudanaise du pétrole de Diffra sont restés déployés à l'intérieur du complexe pétrolier, dans la partie nord de la zone d'Abyei.

4. À la fin de février 2014, 1 000 membres de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise, venus à l'origine en octobre 2013 dans la zone d'Abyei pour





participer au référendum unilatéral de la communauté ngok dinka, ont été observés par la FISNUA, regroupés dans des camps militaires. Ils ont établi des postes militaires à proximité des villages de Makir Awed, Makir Abior, Tajalei, Marial Achak, Doungop, Miyankor et Roumamier et fait l'objet d'une surveillance constante de la part des soldats de la mission, qui les ont exhortés à se redéployer hors de la zone d'Abyei.

5. Compte tenu du risque d'escalade et de détérioration grave des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur la question du déploiement d'unités de l'APLS et de la Police sud-soudanaise à Abyei, le général de corps d'armée Yohannes Tesfamariam, Chef de mission et commandant de la FISNUA, accompagné de mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, s'est entretenu le 25 février à Djouba avec le Président Salva Kiir afin de garantir le redéploiement des forces hors d'Abyei : ce dernier a déclaré que son gouvernement prendrait des mesures pour garantir d'ici au 10 mars le retrait des forces de l'APLS et de la police.

6. Le même jour, le 25 février, des membres de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise et des milices armées misseriya du Soudan se sont battus à l'arme lourde dans le village de Louki, dans la partie centrale d'Abyei. Après avoir eu vent des combats, des patrouilles de la FISNUA se sont immédiatement déployées dans le secteur et ont trouvé les corps de trois membres de l'APLS et de la police près d'une rivière.

7. Le 1er mars, un autre accrochage a été signalé entre des éléments de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise et des milices misseriya à Makir Awed, près du fleuve Youra/Nyamura. Des patrouilles de la FISNUA dépêchées dans le secteur ont constaté le décès de plus d'une centaine de combattants de l'APLS et de la police et de 10 miliciens misseriya et appris que 11 membres de l'APLS et de la police et 15 miliciens misseriya avaient été blessés. Il s'agit de l'incident le plus grave dans la zone d'Abyei sur le plan de la sécurité depuis l'assassinat du chef suprême des Ngok Dinka, le 4 mai 2013.

8. En l'absence de progrès sur le plan du retrait de l'APLS et de la police sud-soudanaise, le Chef de mission de la FISNUA s'est entretenu une nouvelle fois le 11 mars à Djouba avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais et les a exhortés à agir sur le champ pour redéployer les forces, comme leur président leur en avait donné l'instruction. Tout en faisant valoir que leurs forces n'étaient pas officiellement déployées dans la zone d'Abyei, ils ont réaffirmé leur volonté de veiller à obtenir le retrait de ces forces du secteur.

9. Le 14 mars, de 4 000 à 5 000 miliciens armés misseriya sont entrés dans la zone d'Abyei depuis l'État du Kordofan occidental (Soudan) et se sont approchés de Makir Awed. Les contingents de la FISNUA se sont immédiatement déployés pour freiner leur progression. Après avoir détecté leur présence, les milices se sont repliées vers la partie nord d'Abyei, puis se sont retirées du secteur.

10. Le 21 mars, deux civils Ngok Dinka ont été tués et deux autres blessés par des assaillants armés, dans le village de Younchor, près de la ville d'Abyei. La FISNUA a déployé une force d'intervention rapide à Younchor et dans le village voisin d'Agani Thok pour poursuivre les assaillants mais n'a pas réussi à retrouver leur trace.

11. Du 18 au 20 mars, le général de corps d'armée Pieng Deng Kuol, Inspecteur général de la Police nationale sud-soudanaise, a visité la zone d'Abyei et informé la

FISNUA qu'un retrait progressif du personnel de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise serait immédiatement mis en œuvre. Du 22 au 25 mars, la mission a observé le redéploiement structuré de la majeure partie des forces de l'APLS et de la police vers leur point de rassemblement déclaré à Mijan Kuol (État du Ouarab, au Soudan du Sud).

12. Une unité de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise de la taille d'une compagnie est restée déployée au sud du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, dans le village d'Awang Thou. Ces forces ont menacé les patrouilles de la FISNUA et bloqué leur accès dans le secteur. Le 1er avril, les contingents de la Force ont observé un poste de contrôle de l'APLS à l'entrée de la localité d'Agok. Plus tard dans la nuit, dans le village d'Awang Thou, 20 éléments armés de l'APLS et de la police ont menacé une patrouille de la FISNUA, avant de se retirer du secteur. Le 9 avril, une patrouille de la Force a observé un poste de contrôle de l'APLS et de la police à Awang Thou. Le 13 avril, une patrouille de la Force a été menacée par une cinquantaine de soldats hostiles de l'APLS dans le même village. Au vu de la gravité de ces incidents, la FISNUA est en contact avec le Gouvernement sud-soudanais et veille à obtenir le redéploiement complet des forces de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise de la zone d'Abyei.

13. Malgré les gros efforts déployés par la FISNUA pour décourager le port d'armes dans la zone d'Abyei, la présence persistante d'armes à feu de petit et de moyen calibre a été constatée au cours de la période comptable. La mission s'est efforcée, au cours de ses patrouilles, de désarmer les détenteurs d'armes, en collaboration avec les communautés locales.

14. Nombre d'incidents ont également été signalés au cours de la période visée par le rapport, notamment à la suite de la présence d'éléments armés de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise dans la zone d'Abyei. Les communautés locales sont particulièrement vulnérables du fait qu'il n'existe aucune institution de maintien de l'ordre dans le secteur. La mission a observé des tirs fréquents, la nuit, d'armes de petit calibre de la part de soldats ivres de l'APLS et de la police, notamment dans des agglomérations comme Abyei et Agok. Le 14 mars, deux filles de 5 et de 6 ans, respectivement, ont été tuées après avoir subi des violences sexuelles, dans la ville d'Abyei, par des éléments de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise. Les assaillants sont toujours en liberté.

15. Les entreprises travaillant pour la FISNUA n'ont pas été épargnées par les menaces et les attaques au cours de la période considérée. Le 7 mars, un de leurs véhicules qui se rendait de Diffra à la ville d'Abyei a été volé par trois éléments armés non identifiés. Le 13 avril, un deuxième véhicule a été volé par un élément armé, à quelque sept kilomètres de la ville d'Abyei.

16. Face à la poursuite de la dégradation de l'état de la sécurité, la mission a continué de mettre en place sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, qui comprend le maintien d'une zone de désengagement entre les communautés locales, le déploiement de contingents dans tous les secteurs névralgiques et l'ensemble de la zone d'Abyei, des patrouilles diurnes et nocturnes musclées, une surveillance aérienne et la tenue régulière de réunions des comités mixtes de sécurité avec les chefs traditionnels des communautés ngok dinka et misseriya.

17. Les incidents de sécurité intercommunautaires, dans le centre d'Abyei, près de la zone de désengagement, et la présence de groupes armés ont néanmoins suscité

une anxiété parmi les Ngok Dinka et poussé nombre d'entre eux à se réinstaller dans la partie sud d'Abyei. Pour rétablir la confiance au sein de la communauté, la mission a multiplié les patrouilles dans les zones sensibles et a coopéré étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin d'évaluer l'aide humanitaire requise et d'en appuyer la fourniture. Depuis la fin de mars, avec la stabilisation globale de l'état de la sécurité, la FISNUA a constaté que les déplacés ngok dinka réintégraient progressivement leurs villages.

18. La migration des Misseriya a entre-temps progressé au cours de la période considérée, malgré l'incapacité de ces nomades de se déplacer vers le sud par le couloir migratoire central. Quelque 70 000 nomades misseriya se trouvent pour l'heure à l'intérieur d'Abyei, avec environ un million de têtes de bétail. Ils se trouvent principalement à Soheib, Dahlop, Alal, Andal, Chegei, Todach, Louki, Goli, Wut Gok, Colladed, Oum Khariet, Oum Khaer, Dari, Diffra, Chamam, Benjedid, Abou Ghazala, Saidana, Mekines et Doumboloya.

19. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a poursuivi ses activités de relevé de champs de mines, de déminage et de démolition dans l'ensemble de la zone, pour évaluer et contrer les menaces de restes explosifs, auxquelles le personnel des Nations Unies et les communautés locales font face. Le Service a procédé à des levés de champs de mines dans 13 villages et la ville d'Abyei; il a rassemblé et détruit en toute sécurité six articles dangereux et 2,5 kilogrammes de munitions pour armes de petit calibre. Après avoir suivi une formation globale et obtenu leur accréditation, les démineurs du secteur de Kadougli ont été déployés à Diffra.

III. Évolution de la situation politique

20. Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'ont accompli aucun progrès pour ce qui est d'appliquer l'Accord du 20 juin 2011 ou de régler la question du statut définitif du territoire, au cours de la période comptable. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis le 3 mai 2013. Le Chef de mission de la FISNUA a continué d'inciter les deux pays à reprendre les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui joue un rôle clef en matière de supervision politique et administrative. Le 4 mars, le facilitateur de l'Union africaine a adressé aux deux coprésidents une invitation à assister à une session consultative du Comité mixte, à laquelle le Gouvernement soudanais a répondu favorablement le 24 mars, tandis que le Gouvernement sud-soudanais n'a pas encore réagi.

21. En l'absence de progrès dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011, la FISNUA a continué d'exhorter les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à appuyer la tenue d'une conférence de paix conjointe entre les chefs traditionnels ngok dinka et misseriya afin de rétablir le dialogue entre eux et de désamorcer les tensions sur le plan de la sécurité à Abyei. Le 13 mars, le Chef de mission de la FISNUA a écrit aux deux gouvernements pour leur proposer d'organiser la conférence à Aweil, avec l'appui du Gouverneur de l'État de Bahr el-Ghazal septentrional (Soudan du Sud), qui est parvenu à faciliter les conférences de paix traditionnelles entre les Misseriya, les Dinka Malual et les Reizegat, pendant l'actuelle saison sèche.

22. Dans sa réponse à l'invitation du 18 mars, le Coprésident soudanais du Comité mixte a accepté le principe de la tenue d'une conférence de paix conjointe, tout en

demandant qu'elle soit organisée dans le cadre du Comité mixte. Il a également fait part des réserves de son gouvernement à l'égard de sa tenue au Soudan du Sud.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

23. Les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière sont toujours gelées, à la suite du désaccord persistant exprimé par le Soudan du Sud au sujet de l'emplacement de la ligne médiane des deux secteurs, dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et sa corrélation avec les couloirs transfrontaliers convenus. Le Soudan du Sud n'est toujours pas revenu sur la décision qu'il avait prise, le 22 novembre 2013, de geler provisoirement sa participation au Mécanisme.

24. Le 21 mars, la FISNUA a écrit aux Ministres de la défense du Soudan et du Soudan du Sud, ainsi qu'à M. Thabo Mbeki, qui préside le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et leur a recommandé la tenue d'une réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, sous les auspices du Groupe, afin de calmer les appréhensions entourant la corrélation entre l'ouverture de couloirs transfrontaliers, la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et les coordonnées de cette ligne médiane, ce qui permettrait au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de reprendre ses opérations. Le Groupe n'a pas encore donné suite à cette requête.

25. Entre-temps, 34 observateurs nationaux du Soudan, 31 du Soudan du Sud et 21 observateurs militaires de la FISNUA sont toujours déployés au quartier général du Mécanisme conjoint et aux postes de commandement de secteur à Kadougli (État du Kordofan méridional au Soudan) en attendant la reprise des opérations. Deux observateurs sud-soudanais et trois observateurs de la FISNUA sont également déployés au poste de commandement de secteur à Gok Machar (Bahr el-Ghazal septentrional, au Soudan du Sud). De plus, un détachement précurseur de 117 membres du Groupe de protection de la force a été déployé au poste de commandement de secteur du Mécanisme conjoint à Gok Machar, pour veiller principalement à la sécurité de son personnel, de ses locaux et de ses avoirs. Le programme de déploiement du Groupe de protection de la FISNUA reste à définir, en attendant la réactivation des opérations du Mécanisme.

26. Les activités d'inspection des routes et de déminage du SLAM se sont poursuivies dans le secteur 1 du Mécanisme conjoint, à l'appui des opérations se déroulant entre Gok Machar et le quartier général de la FISNUA à Abyei. Les équipes du SLAM ont établi les relevés de 10, 19 et 141,32 kilomètres de routes, respectivement, qu'ils ont inspectées et déminées, sur la voie prioritaire de la mission reliant les deux quartiers généraux. La formation des équipes d'appui aux patrouilles dans le cadre du Mécanisme conjoint a continué au cours de la période considérée, pour veiller à ce qu'elles soient pleinement opérationnelles dès que l'ordre sera donné de commencer les patrouilles terrestres. L'équipe se tient également prête à intervenir d'urgence pour exécuter des tâches de déminage dans la zone relevant de sa responsabilité.

V. Situation humanitaire

27. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'apporter une aide et des services de base à quelque 81 000 bénéficiaires ngok dinka dans la zone d'Abyei, y compris la santé, la nutrition, l'eau, l'éducation et le relèvement des infrastructures publiques, de manière à combler les lacunes laissées par le vide administratif et l'absence de paiement, de la part des deux gouvernements, des services publics. De plus, quelque 7 000 nouveaux déplacés du Soudan du Sud ont reçu une aide humanitaire sous forme d'articles alimentaires et non alimentaires, ce qui a entraîné une exploitation maximale des ressources disponibles.

28. L'accès humanitaire a continué d'être entravé par les membres des communautés tant ngok dinka que misseriya. Des entreprises qui travaillent pour l'ONU et des organisations non gouvernementales ont été menacées par les Ngok Dinka et empêchées d'accéder à la partie nord d'Abyei ou d'y exécuter leurs tâches. Le 26 mars, les employés d'une entreprise au service de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui est active dans les parties nord et sud d'Abyei, ont été sommés par deux Ngok Dinka armés d'interrompre leur mission et ont eu deux jours de préavis pour quitter la ville d'Abyei. Ils ont abandonné leurs tâches dans la partie nord d'Abyei; les sous-traitants sud-soudanais ont, depuis, quitté la zone d'Abyei (le personnel recruté sur le plan international se prépare de son côté à partir). De même, en mars 2014, une organisation non gouvernementale s'occupant de santé a été empêchée par les « autorités » ngok dinka de mener une campagne de prévention du paludisme dans les régions misseriya. Le 24 mars, le personnel sous-traitant de l'OIM a été physiquement menacé à Soheib, ce qui a nécessité son évacuation immédiate par les forces de la FISNUA.

29. L'accès des membres des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au nord d'Abyei continue d'être entravé par le fait qu'ils n'obtiennent pas l'autorisation de voyager ou de transférer leurs avoirs de Khartoum à Abyei.

VI. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

30. Le 12 mai, la composante militaire de la FISNUA comprenait 4 098 hommes pour un effectif autorisé de 5 326 (voir annexe). Les contingents de la FISNUA sont déployés dans trois secteurs, conformément à la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits de la mission. Des bases opérationnelles provisoires de la taille d'une section sont occupées par les contingents pendant une période donnée et dans des lieux précis, en fonction des menaces existantes et des problèmes de sécurité. Les secteurs inaccessibles aux patrouilles terrestres, du fait de l'absence de routes et de pistes, surtout aux extrémités des couloirs oriental et occidental, font l'objet d'une surveillance régulière grâce aux patrouilles aériennes. La relève des contingents des bataillons éthiopiens 9 et 6 a été achevée du 15 février au 1er mars : un total de 890 hommes ont été rapatriés en Éthiopie et 900 sont arrivés dans la zone de la mission.

31. Vingt-deux des 50 membres autorisés de la composante de police de la FISNUA sont déployés et chapeautés par un conseiller principal pour les questions de police. Les agents ont continué de fournir des conseils et un appui au Chef de

mission de la FISNUA et à la composante militaire pour tout ce qui touche au maintien de l'ordre et à la sécurité intercommunautaire. Au cours de la période visée, la police de la FISNUA a formé 34 membres de la composante militaire au maintien de l'ordre et à la délimitation du périmètre des scènes de crime.

VII. Appui à la mission

32. La FISNUA a continué au cours de la période considérée de fournir des installations et des services aux contingents en prévision de la saison des pluies. Elle s'est notamment employée à améliorer la route de desserte et les infrastructures de la base d'opérations temporaire de Todach. Dans les trois prochains mois, elle se concentrera sur la base d'opérations temporaire de Tajalei où elle prévoit de forer un puits, de construire une route d'accès et de monter des préfabriqués pour 150 soldats actuellement hébergés dans des tentes. L'unité légère du génie a aménagé une hélistation en bordure du camp et a construit à Ayony Thok un pont qui reliera les secteurs du centre et du sud et servira d'itinéraire bis en sus de la principale voie de desserte. Les travaux de préparation et de terrassement du terrain d'aviation d'Athonyair ont également commencé.

33. La mise en place logistique des postes de commandement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a débuté à Kadugli et Gok Machar de manière à ce que le Groupe de protection de la Force puisse se déployer dans les deux sites. En conséquence et dans le cas de Gok Machar, les espaces d'habitation sont en cours d'aménagement et les structures auxiliaires, dont les services informatiques et les services de carburant, sont en place. À Kadugli, la construction de la casemate à tir indirect du camp est terminée.

34. Les Ngok Dinka ont continué d'empêcher les sous-traitants de l'ONU provenant du Soudan d'opérer dans la zone d'Abyei. Des agents contractuels ont été harcelés et des biens appartenant à l'ONU ont été confisqués. Dans plusieurs cas, des membres de la communauté ngok dinka ont empêché des chauffeurs recrutés sur le plan international d'utiliser leurs véhicules, obligeant les chauffeurs militaires de la mission à prendre le volant. La FISNUA a fait de son mieux pour se rapprocher du Gouvernement du Soudan du Sud au sujet de ce dossier, mais la question n'est pas réglée à ce jour. Ce blocage a retardé l'exécution de plusieurs projets d'infrastructure de la mission ainsi que la prestation des services essentiels, ce qui ne fera qu'exacerber les difficultés logistiques lorsque débutera la saison des pluies.

VIII. Incidences financières

35. Par sa résolution 68/258 du 27 décembre 2013, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 38,5 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force au cours de la période allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, en sus du crédit d'un montant de 307,1 millions de dollars qu'elle avait déjà ouvert au titre du même exercice par sa résolution 67/270. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FISNUA au-delà du 31 mai 2014, le coût du fonctionnement de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 2013/14.

36. Au 14 avril 2014, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FISNUA s'établissait à 50,5 millions de dollars. À la même date, le

montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 722,2 millions de dollars. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 28 février 2014 et au 31 décembre 2013 respectivement, conformément au calendrier des paiements trimestriels.

IX. Examen stratégique du mandat de la FISNUA

37. Un examen stratégique du mandat de la FISNUA a été conduit du 11 au 25 avril 2014 par une équipe intégrée composée de représentants du Secrétariat, de la FISNUA et des bureaux d'OCHA et du PNUD à Abyei. Des représentants des communautés ngok dinka et misseriya, des personnalités des Gouvernements soudanais, sud-soudanais et éthiopien, des hauts responsables de la Commission de l'Union africaine et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, des membres de l'équipe humanitaire et de l'équipe de pays à Khartoum, Djouba et Abyei et d'autres partenaires internationaux et interlocuteurs appartenant à la société civile ont été consultés lors de l'examen.

Abyei

38. Le conflit d'Abyei risque encore de rallumer la guerre entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les processus politiques qui avaient été conçus pour régler le différend au sujet du futur statut de la région et rétablir la confiance entre les communautés ngok dinka et misseriya sont maintenant totalement paralysés. Depuis plus d'un an, les parties n'ont pas pu ou pas voulu faire le moindre compromis pour aller de l'avant en appliquant l'accord du 20 juin 2011 et pour régler la question du statut final d'Abyei sur la base de la proposition qui leur avait été soumise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en septembre 2012. De ce fait, la situation politique et les conditions de sécurité se sont gravement détériorées sur le terrain et pourraient devenir intenables durant la prochaine saison sèche et le cycle de migration de 2014/15.

39. Le Soudan et le Soudan du Sud ont l'un et l'autre informé l'équipe d'examen qu'ils étaient satisfaits de la FISNUA et de ses résultats. Les dirigeants soudanais se sont déclarés favorables au renouvellement du mandat de la mission et ont demandé que la composante militaire soit mieux soutenue, que le personnel de la mission recruté sur le plan national et les sous-traitants indépendants provenant du Soudan soient ramenés à Abyei, que les sous-traitants soudanais soient autorisés à opérer dans la zone, et que des pressions supplémentaires soient exercées sur le Soudan du Sud pour qu'il applique l'accord du 20 juin 2011. Les représentants du Soudan du Sud ont réaffirmé leur volonté de régler le différend d'Abyei par des voies amiables conformes au Protocole d'Abyei à l'Accord de paix global et d'entretenir de bonnes relations avec le Gouvernement du Soudan, en dépit de divergences quant à la mise en œuvre du Protocole. Ils ont toutefois souligné que l'accord du 20 juin 2011 était devenu caduc en raison des événements.

40. Les représentants du Soudan du Sud ont affirmé que le fait d'avoir un seul pays fournisseur de contingents – l'Éthiopie – présentait incontestablement des avantages qui devaient être préservés, mais que la mission devait être étoffée et compter des composantes civiles plus fortes pour le suivi et la surveillance de la situation des droits de l'homme et l'appui aux institutions locales de la police et de

l'état de droit. Ils ont demandé en guise de recommandations que la FISNUA soit chargée d'assurer la sécurité des installations pétrolières de Diffra, ce qui permettrait de retirer les forces de police soudanaises qui protègent les champs de pétrole, et qu'elle gère les 2 % des revenus pétroliers revenant aux institutions d'Abyei conformément à l'Accord de paix global. Ils ont également demandé que la mission dispose de ressources supplémentaires pour développer le réseau routier du territoire et élargir ainsi la couverture de la zone, permettre le retour des déplacés et pour augmenter les possibilités d'emplois et de marchés pour les Ngok Dinka.

41. Les représentants du Gouvernement éthiopien ont déclaré à l'équipe d'examen que l'accord aux termes duquel l'Éthiopie avait accepté de déployer des soldats et de participer à la stabilisation d'Abyei n'était plus respecté par les parties, de sorte que la situation devenait ingérable. Ils ont souligné que l'Union africaine et l'ONU devaient redoubler d'efforts pour relancer le processus politique relatif à l'administration conjointe d'Abyei et que les parties devaient reprendre leur coopération pour établir les mécanismes de maintien de l'ordre, d'administration et d'intercommunalité, faute de quoi l'Éthiopie se verrait dans l'obligation de reconsidérer son engagement militaire vis-à-vis de la FISNUA.

42. Compte tenu de ce qui précède, l'équipe chargée de l'examen a estimé que quatre options étaient envisageables pour ce qui était du renouvellement du mandat de la FISNUA.

Option 1

La première option serait le retrait de la FISNUA. La mission a été créée pour appuyer la mise en œuvre d'un accord, alors que tout au long de ces trois dernières années, aucune des parties n'a pris de disposition en ce sens. Compte tenu des discussions avec les parties, l'équipe chargée de l'examen a estimé qu'il était peu probable que les parties s'entendent à moyen terme pour mener à bien la mise en œuvre intégrale de l'accord. En l'absence d'une volonté politique de la part des deux gouvernements de coopérer et d'aider la mission à gérer la situation à Abyei, la FISNUA pourrait tout simplement se retirer. On estime que cela pourrait conduire au déploiement des forces des deux pays dans la zone d'Abyei, au détriment de la population civile des deux communautés, qui serait très probablement déplacée à nouveau. Tous les progrès accomplis pour reconstruire Abyei depuis juillet 2011 seraient réduits à néant et la polarisation entre les communautés atteindrait de nouveaux sommets, faisant courir le risque de déstabiliser les régions frontalières entre l'État de Warrap et les États de l'Unité et du Kordofan méridional. Selon ce scénario, le risque d'escalade vers un conflit ouvert entre les deux pays serait élevé.

Option 2

La deuxième option consisterait à maintenir le statu quo. Cette option aurait l'avantage de contenir la violence à court terme mais, à l'arrivée de la saison sèche et de la période migratoire en 2014/15, la FISNUA devrait à nouveau établir une zone de désengagement entre les tribus Ngok Dinka et Misseriya et diviser de fait le territoire. Cela serait un nouveau motif de frustration pour ces populations car les Misseriya ne pourraient pas transhumer en empruntant les couloirs habituels et les Nkog Dinka ne pourraient pas se réinstaller dans leurs lieux d'origine dans toute la zone d'Abyei. Les incidents se multiplieraient et les tensions seraient exacerbées, et il y aurait une recrudescence des hostilités et des attaques contre la mission.

Comme on l'a vu plus haut, l'Éthiopie pourrait reconsidérer sa contribution à la FISNUA. Du fait des tensions accrues, les acquis réalisés ces trois dernières années seraient peu à peu remis en cause. L'objectif stratégique de la FISNUA, qui consiste à stabiliser la situation politique et sur le plan de la sécurité à Abyei afin que le statut final de la zone puisse être déterminé, serait de plus en plus difficile à atteindre, sans possibilité de sortie en vue pour la mission.

Option 3

La troisième option amènerait l'autorité désignée des Nations Unies à accepter la proposition présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine concernant Abyei en septembre 2012. Si le Conseil de sécurité décidait de donner à l'Organisation le pouvoir d'appliquer la proposition formulée par ce groupe, avec l'accord des Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, celle-ci devrait faire face à des risques élevés. Elle aurait à assumer la responsabilité de toutes les décisions ainsi que des éventuels incidents et blocages survenant en chemin. Les deux communautés contesteraient vraisemblablement les modalités d'application des critères d'éligibilité énoncés dans la proposition et se serviraient de cet argument pour remettre en question le processus et, par la suite, ses résultats, s'il ne répondait pas à leurs aspirations. Ce scénario conduirait très probablement à une exacerbation des tensions entre les communautés et réduirait à néant les chances de parvenir à une règlement pacifique du différend relatif à Abyei.

Option 4

La quatrième option consisterait à faciliter la reprise du dialogue et l'administration de la zone par les communautés, sous la supervision du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Si tant que les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ne seront pas en mesure de faire les compromis nécessaires pour s'entendre sur le statut final d'Abyei dans un avenir proche, ils devraient à tout le moins s'engager à coopérer et à œuvrer de concert avec la FISNUA pour s'attaquer aux problèmes actuels dans la zone d'Abyei, en particulier pour ce qui est du maintien de l'ordre, de l'administration et du dialogue entre les communautés. Dans l'attente d'un règlement concernant le statut final d'Abyei et en l'absence d'un accord prévoyant la mise en place d'une administration commune, les deux gouvernements pourraient néanmoins accepter et appliquer d'autres dispositions clefs de l'Accord du 20 juin 2011 et du Protocole d'Abyei de l'Accord de paix global, qui sont nécessaires pour empêcher que la situation continue de se détériorer, notamment celles portant sur le retrait total de toutes les unités armées de la zone d'Abyei; la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei; la fourniture d'une aide pour faciliter l'organisation d'une conférence de paix entre les tribus Misseriya et Nkgok Dinka sans conditions préalables; le versement de 2 % des recettes tirées du pétrole extrait dans la zone d'Abyei à un fonds d'affectation spéciale pour le relèvement rapide et la création d'une zone économique commune.

43. Parmi les options susmentionnées, la quatrième option est l'une de celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à asseoir la paix et la sécurité à Abyei et, dans le même temps, à renforcer la possibilité de trouver une solution pacifique au différend concernant le statut final de la zone, ce qui offrirait une stratégie de sortie pour la mission. Cette option est toutefois conditionnée à la reprise du dialogue politique et à un accord entre les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud sur la mise en œuvre de certains aspects de l'Accord du 20 juin 2011 et du Protocole

à l'Accord de paix global relatif à Abyei, facilité par un engagement renouvelé du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ou à un accord avec l'Union africaine et les parties prévoyant la mise en place d'un autre mécanisme permettant de parvenir à ce résultat.

Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

44. Depuis mars 2014 et l'escalade du conflit au Soudan du Sud, notamment les attaques contre les installations pétrolières menées par des éléments du Mouvement populaire de libération dans l'opposition, les deux pays ont recommencé à s'accuser mutuellement de soutenir leurs rébellions respectives, laissant craindre des activités militaires dans les régions frontalières. Les deux gouvernements ont fait part à l'équipe chargée de l'examen de leur souci de créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de mettre en service le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière afin de rétablir la confiance en effectuant des patrouilles actives et en veillant à ce qu'aucune force armée, notamment des groupes rebelles, ne soit présente dans la zone. Mais, à moins de trouver un compromis pour appliquer les dispositions les plus importantes et urgentes de l'accord sur la sécurité aux frontières, notamment celle prévoyant la création de la zone, il n'y a aucune raison pour que l'Organisation continue d'investir dans la création de l'infrastructure du Mécanisme conjoint ou de déployer des contingents pour assurer sa protection. En ce qui concerne l'appui au Mécanisme conjoint, trois options peuvent être envisagées :

1. Son retrait – tous les observateurs internationaux seraient retirés, le détachement précurseur de la force de protection déjà déployé serait rapatrié en Éthiopie et tous les travaux de construction seraient arrêtés, et le matériel enlevé;

2. Le maintien d'une présence minimale pour préserver les investissements réalisés, dans l'attente de la remise en service du Mécanisme – les observateurs internationaux seraient retirés, les travaux de construction arrêtés et seul un nombre minimal d'éléments de protection de la force déjà déployés serait maintenu pour protéger les sites déjà construits et le matériel sur place;

3. L'achèvement de l'infrastructure nécessaire à la mise en place d'une capacité opérationnelle initiale et le déploiement d'éléments supplémentaires du Groupe de protection de la force.

45. Assurer le maintien des observateurs et poursuivre le développement des infrastructures pour mettre en place une capacité opérationnelle initiale est une option viable si les parties reprennent leur coopération et mettent à nouveau en œuvre les accords qu'elles ont conclus, en commençant par sortir de l'impasse concernant le tracé de la ligne zéro de la zone démilitarisée. Pour cela, il faudrait peut-être aussi que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine renouvelle l'engagement politique qu'il a pris ou que les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud concluent un accord avec l'Union africaine en vue de la création d'un autre mécanisme destiné à faciliter le dialogue politique sur la sécurité aux frontières.

X. Observations et recommandations

46. Le manque de coopération entre les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour mettre en œuvre l'Accord qu'ils ont conclu en juin 2011 a créé une situation intenable, qui risque de dégénérer lors de la prochaine saison sèche et de la transhumance en 2014/15. La présence de forces armées du Soudan du Sud et de milices du Soudan pendant la majeure partie de la période considérée fait déjà peser une grave menace sur la sécurité et la stabilité dans la zone d'Abyei et a conduit à une augmentation dangereuse de la criminalité. Si je me félicite que les deux gouvernements se soient engagés à déplacer leurs forces et leurs milices en dehors de la zone d'Abyei, le personnel armé de l'Armée populaire de libération du Soudan et de la Police nationale sud-soudanaise et les unités de police de Diffra sont néanmoins toujours déployés dans la zone à ce jour, tandis que les milices misseriya du Soudan sont entrées à plusieurs reprises sur le territoire. Je prie instamment les deux gouvernements de retirer immédiatement leurs unités et d'empêcher l'entrée de milices dans la zone d'Abyei conformément aux dispositions des accords qu'ils ont conclus. Il ne peut y avoir d'exception à ces dispositions.

47. La zone d'Abyei ne peut pas demeurer dans une vacance totale de mécanismes communs en matière d'administration et de maintien de l'ordre, qui sont nécessaires pour faire face aux problèmes actuels. À cause de l'escalade récente des tensions et de la multiplication des incidents dans la zone d'Abyei, la présence d'armes au sein des deux communautés a beaucoup augmenté. Ce qui a, à son tour, alimenté l'insécurité, la criminalité et l'hostilité entre celles-ci. Du fait de l'insécurité, les services de base ne peuvent être fournis à la population et la mission a été contrainte de créer une zone de désengagement, empêchant ainsi les nomades misseriya de migrer vers le sud et les Ngok Dinka de se réinstaller dans leurs villages dans le nord de la zone d'Abyei. Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais doivent absolument se réunir à nouveau avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei et parvenir rapidement à un accord avec les deux communautés en vue de la mise en place d'un mécanisme de contrôle des armes légères, l'objectif étant de faire de la zone d'Abyei une zone exempte d'armes, conformément à la résolution adoptée par le Comité le 3 mai 2013.

48. Bon nombre des tensions entre les deux communautés pourraient être résolues si les chefs traditionnels des Ngok Dinka et des Misseriya pouvaient se réunir et étudier les moyens de tourner la page s'agissant de l'assassinat du chef suprême des Ngok Dinka. Ils devraient aussi pouvoir s'entendre sur un mécanisme permettant de lutter contre les incidents, le vol de bétail et la criminalité, qui enveniment les relations entre les deux tribus. J'invite les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à soutenir les efforts que déploie la FISNUA pour faciliter l'organisation d'une telle réunion et à veiller à ce qu'elle ait lieu dans les plus brefs délais, sans conditions préalables. J'engage aussi les deux gouvernements à garantir que tous les membres du personnel des Nations Unies, les sous-traitants et les organismes humanitaires œuvrant dans la région peuvent se déplacer en toute liberté.

49. La situation sur le plan de la sécurité dans la zone d'Abyei est devenue intenable en l'absence d'un dialogue politique constructif entre les parties et d'une coopération entre les interlocuteurs nationaux des deux pays, qui sont nécessaires pour apporter un soutien minimal à la FISNUA, aux organismes humanitaires et aux équipes de pays des Nations Unies dans l'exécution de leurs mandats. Il faut inverser la tendance actuelle. De même, faute d'un compromis sur la création de la

Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, il n'y a aucune raison de continuer d'investir dans l'appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

50. Compte tenu de ce qui précède, ainsi que des options et de l'analyse politique présentée à la section IX du présent rapport, je demande au Conseil de sécurité d'approuver la quatrième option pour Abyei, qui préconise la reprise du dialogue entre les communautés et l'administration de la zone par celles-ci, sous la supervision du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Il lui demande également d'approuver la deuxième option concernant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à savoir le maintien d'une présence minimale pour préserver les investissements réalisés, dans l'attente de la remise en service du Mécanisme. À ce propos, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger de quatre mois le mandat de la FISNUA. Pendant ce temps, il sera procédé à une étude des tâches et des besoins opérationnels liés à la mise en œuvre de la quatrième option pour Abyei. Le Secrétariat mettra aussi à profit cette période pour consulter à nouveau les parties, le Gouvernement éthiopien et l'Union africaine sur les possibilités qui s'offrent et les conditions à remplir pour mettre en œuvre cette option et veiller à ce qu'elle se poursuive. Au cas où les parties ne manifesteraient pas d'intérêt pour cette option, le Conseil devrait alors les inviter à trouver une autre solution et un système d'appui différent.

51. Je tiens à souligner que l'Organisation des Nations Unies ne peut à elle seule mettre en œuvre un accord et préserver la paix et la stabilité à Abyei, si les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ne le veulent pas. Les parties devront à nouveau s'engager à sortir une fois pour toutes de l'impasse actuelle durant les quatre prochains mois.

52. Enfin, je voudrais remercier le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de corps d'armée Yohannes Tesfamarian, et son équipe qui continuent de s'employer à asseoir la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei malgré les nombreux obstacles, et à aider les parties à appliquer les accords sur la sécurité aux frontières qu'elles ont conclus. Je suis également reconnaissant à mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, du concours qu'il prête à la mission en dialoguant avec les parties et en s'efforçant d'empêcher toute escalade de la violence dans la zone d'Abyei.

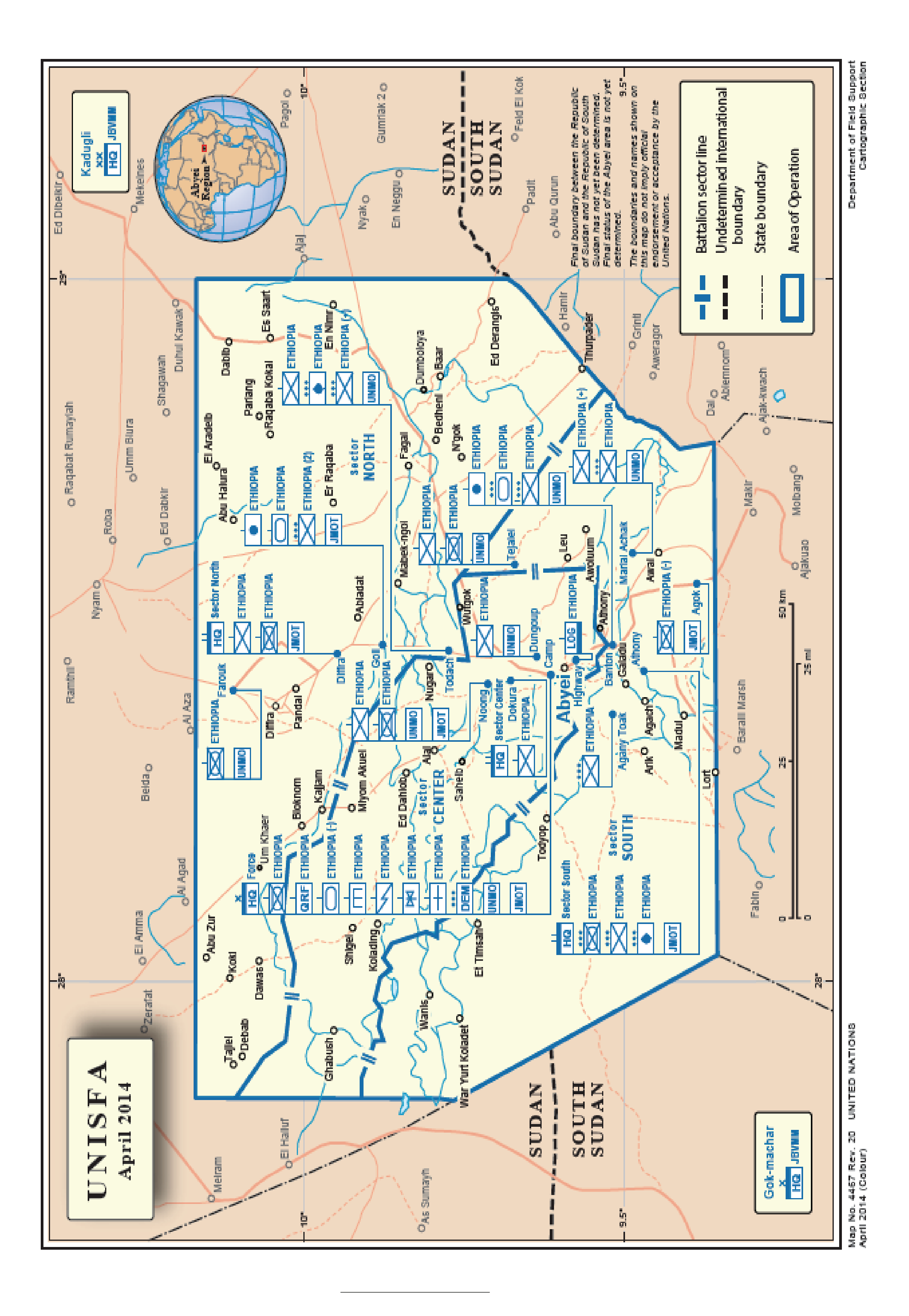
Annexe

Composition de la composante militaire de la Force de sécurité intérimaire de sécurité pour Abyei (y compris le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière)

Pays	*Description*	*Personnel*	**Total**
Bénin	Experts en mission	3	**4**
	Membres des contingents	1	
Bolivie	Experts en mission	3	**4**
	Membres des contingents	1	
Brésil	Experts en mission	3	**5**
	Membres des contingents	2	
Burkina Faso	Experts en mission	1	**1**
Burundi	Experts en mission	1	**1**
Cambodge	Experts en mission	3	**3**
El Salvador	Experts en mission	1	**1**
Équateur	Experts en mission	1	**2**
	Membres des contingents	1	
Éthiopie	Experts en mission	78	**4 014**
	Membres des contingents	3 936	
Ghana	Experts en mission	3	**5**
	Membres des contingents	2	
Guinée	Experts en mission	1	**1**
Inde	Experts en mission	2	**4**
	Membres des contingents	2	
Indonésie	Experts en mission	1	**2**
	Membres des contingents	1	**1**
Kirghizistan	Experts en mission	1	**1**
Malaisie	Experts en mission	1	**1**
Malawi	Experts en mission	1	**1**
Mali	Membres des contingents	1	**1**
Mongolie	Experts en mission	1	**1**
Mozambique	Experts en mission	1	**1**
Namibie	Experts en mission	3	**3**
Népal	Experts en mission	3	**5**
	Membres des contingents	2	
Nigéria	Membres des contingents	2	**5**
	Experts en mission	3	
Paraguay	Experts en mission	3	**4**
	Membres des contingents	1	

Pays	*Description*	*Personnel*	**Total**
Pérou	Experts en mission	2	**4**
	Membres des contingents	2	
République-Unie de Tanzanie	Membres des contingents	1	**1**
Rwanda	Experts en mission	2	**4**
	Membres des contingents	2	
Sierra Leone	Experts en mission	3	**3**
Sri Lanka	Experts en mission	5	**6**
	Membres des contingents	1	**1**
Uruguay	Membres des contingents	1	**1**
Yémen	Experts en mission	2	**4**
	Membres des contingents	2	
Zambie	Experts en mission	1	**2**
	Membres des contingents	1	
Zimbabwe	Membres des contingents	1	**3**
	Experts en mission	2	
Total		**4 098**	**4 098**

Carte


UNISFA
April 2014
Kadugli
HQ
JBVMM
Abyei Region
Gok-machar
HQ
JBVMM
SUDAN
SOUTH SUDAN
SUDAN
SOUTH SUDAN
Sector NORTH
Sector CENTER
Sector SOUTH
Sector North
Sector Center
Sector South
Force HQ
Abyei
ETHIOPIA
UNMO
JMOT
QRF
LOG
Battalion sector line
Undetermined international boundary
State boundary
Area of Operation
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined. Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
50 km
25 mi
Map No. 4467 Rev. 20 UNITED NATIONS
April 2014 (Colour)
Department of Field Support
Cartographic Section
Diffra
Goli
Todach
Dokura
Agok
Tejalei
Marial Achak
Athony
Dungoup
Farouk
Um Khaer
Bioknom
Kaljam
Miyom Akuel
Ed Dahlob
Anet
Sahelb
Todyop
Abu Zur
Kolading
Shigei
El Timsah
Wanis
War Yurt Koladet
Ghabush
Dawas
Tajjel
Debab
Zerafat
El Amma
Al Agad
Belda
Al Aza
Ramthil
Nyam
Roba
Raqabat Rumaylah
Umm Biura
Ed Dabkir
Shagawah
Dubul Kawak
Mekeines
Ed Dibekir
Abu Halura
El Aradeib
Er Raqaba
Dabib
Pariang
Raqaba Kokai
Es Saart
En Nimir
Ajaj
Nyak
En Neggu
Gumriak 2
Pagol
Padit
Abu Qurun
Feid El Kok
Ed Derangis
Dumboloya
Baar
Bedheni
N'gok
Fagai
Mabek-ngol
Wutgok
Leu
Awoluum
Awal
Hamir
Thurpalder
Grinti
Aweragor
Ablemnom
Dal
Ajak-kwach
Makir
Molbang
Ajakuac
Baralil Marsh
Fablin
Lort
Madul
Agach
Ark
Agany Toak
Baniton
Galadu
Nugar
Abiadat
Pandal
Meiram
El Hallut
As Sumayh